

Santé-voyages

Vaccinations et mesures antipaludiques.

Recommandations état mars 2018

Communiqué par le Centre de médecine des voyages, Département d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich et par l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse, Bâle

Les changements importants par rapport à la version de juillet 2017 apparaissent **sur fond bleu**.

Pour les pays qui ne sont pas mentionnés dans le tableau, suivre les recommandations générales de voyage et les vaccinations selon le plan de vaccination suisse. Les explications des changements publiés se trouvent dans la colonne « remarques » en **bleu**.

En sus du visa, certains pays peuvent encore exiger des vaccinations spécifiques (se renseigner auprès des consulats/ambassades). Certains pays ont également des conditions d'entrée pour les personnes avec une infection VIH (se renseigner auprès des consulats/ambassade ou auprès de l'organisation « European Aids treatment group »). www.eatg.org/hivtravel/. Des modifications des présentes recommandations/règlements seront publiées dans les NEWS de Safetravel® (www.safetravel.ch) et de Tropimed® (www.tropimed.ch).

Abréviations

YF = fièvre jaune, **HA** = hépatite A, **HB** = hépatite B, **Ty** = fièvre typhoïde, **Ra** = rage, **Me** = infections à méningocoques, **TBE** = Tick-borne Encephalitis: méningo-encéphalite verno-estivale (FSME) ou Russian Spring Summer Encephalitis (RSSE), **JE** = encéphalite japonaise, **Ch** = choléra, **DT** = diphtérie-tétanos, **Po** = poliomyélite, **Div** = divers
1-12 = janvier-décembre, **d** = jour, **Dist** = district, **E** = est, **N** = nord, **S** = sud, **W** = ouest, **obl** = obligatoire, **Prov** = province, **VFR** = Visiting Friends and Relatives: migrants (famille et amis incl., pour lesquels on admet un risque d'exposition augmenté face à certaines maladies infectieuses) qui visitent leurs parents/amis dans le pays d'origine.

Paludisme: Voir Prophylaxie antipaludique pour les séjours à l'étranger de courte durée et Prophylaxie du paludisme (Cartes): www.bag.admin.ch/paludisme

Risque:	0 = aucun, m = altitude en mètres, 1-12 = janvier-décembre, - = pays exempt de paludisme
Protection contre les Moustiques:	Dans tous les régions à risque de paludisme: les mesures de protection contre les moustiques sont recommandées dès le crépuscule et pendant la nuit (répulsifs, vêtements imprégnés, moustiquaires). Selon les pays, les mesures de protection contre les moustiques sont également recommandées au cours de la journée pour prévenir la dengue, la fièvre de chikungunya ou une infection par le virus Zika. Voir aussi Tropimed® (www.tropimed.ch) / Safetravel® (www.safetravel.ch) M = risque minime. Seules des mesures de protection contre les moustiques sont recommandées; mesures médicamenteuses non nécessaires.
Prophylaxie:	P = risque élevé de paludisme = Prophylaxie médicamenteuse avec atovaquone & proguanil (Malarone®, Atovaquone Plus Spirig HC®), méfloquine (Mephaquine®), ou doxycycline-monohydrate. APP/DP = prophylaxie médicamenteuse avec atovaquone & proguanil (Malarone®, Atovaquone Plus Spirig HC®) ou doxycycline-monohydrate
Auto-Traitement d'urgence:	T = risque de paludisme modéré/faible = auto-Traitement d'urgence avec artéméthér & luméfántrine (Riamet®), ou atovaquone & proguanil (Malarone®, Atovaquone Plus Spirig HC®) (pour les femmes enceintes et situations particulières: méfloquine (Mephaquine®).
Groupes à risques spécifiques	S = Pour les personnes exposées à un risque accru de paludisme (p. ex. visite de parents et d'amis dans le pays d'origine, voyages de longue durée) ainsi que pour les personnes à risque de complications sérieuses en cas de paludisme (p. ex. femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes souffrant de comorbidités complexes, immunosuppression, asplénie), le recours à un ou une spécialiste en médecine tropicale devrait être pris en considération afin de procéder à une évaluation individuelle du risque de paludisme.

VACCINATIONS	YF = fièvre jaune	La vaccination contre la fièvre jaune ne doit être effectuée que dans les Centres de vaccinations ou chez les médecins spécialisés ayant reçu une autorisation de l'OFSP. Une dose protège probablement à vie, sauf en cas d'immunodéficience ou de grossesse. En raison du risque accru de fièvre jaune dans les pays dans lesquels la maladie est endémique et de conditions d'admission différentes selon les pays, dont certains exigent un rappel à 10 ans, le Comité d'experts en médecine des voyages (CEMV) recommande une seconde et dernière dose de vaccin après 10 ans (soit un maximum de 2 doses de vaccin au cours de la vie) aux personnes immunocompétentes. + vaccination recommandée (voir remarques) (+) risque faible / risque potentiel: vaccination seulement recommandée pour les personnes qui envisagent de traverser une frontière d'un pays avec un règlement de transit (T) ou exposées à un risque accru de fièvre jaune (p. ex.: longs séjours, impossibilité d'assurer une protection anti-moustiques efficace). La recommandation de vaccination est basée sur l'évaluation du risque d'exposition, des conditions de voyage et de facteurs de risque individuels (p. ex.: âge, immunodéficience). - vaccination non recommandée, pas de risque de fièvre jaune Pays avec + ou (+) sont à considérer comme pays d'endémie Les conditions d'admission spécifiques de chaque pays concernant la vaccination contre la fièvre jaune sont basées par pays sur la publication de « International Air Transport Association » (IATA)

VACCINATIONS		obl obligatoire, sauf pour les passagers en transit obl* obligatoire, aussi pour les passagers en transit T1 obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 6 jours précédant l'arrivée, sauf pour les passagers en transit. T2 obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 6 jours précédant l'arrivée, aussi pour les passagers en transit. (Remarque concernant T1/T2: des règlements spécifiques d'exception (définis par le pays) peuvent exister pour certains pays avec un risque de fièvre jaune; ces exceptions ne peuvent pas être listées pour des raisons pratiques). Compte tenu de la flambée de fièvre jaune qui sévit au Brésil depuis décembre 2016, il est possible que les conditions d'entrée concernant la vaccination contre la fièvre jaune soient modifiées à court terme. Des actualisations sont disponibles sur les sites internet suivants: www.bag.admin.ch/voyages, www.safetravel.ch, www.tropimed.ch, www.who.int/csr/don/en
	HA = hépatite A	+ vaccination recommandée pour les personnes non immunes
	HB = hépatite B	R vaccination recommandée pour séjours prolongés ou répétés, groupes à risque et les visiteurs du Hadj/Umra
	Ty = fièvre typhoïde	+ recommandée si séjour > 1 semaine R recommandée si séjour > 4 semaines ou pour des groupes à risque (hygiène alimentaire douteuse)
	Ra = rage	Les recommandations de vaccination contre la rage ne concernent que la rage terrestre (ex: rage chez les chiens). La rage chez les chauves-souris est probablement répandue dans le monde entier. Lors de blessure par un mammifère (p. ex. griffure/morsure), il peut être utile d'impliquer un spécialiste pour l'instauration d'une prophylaxie post-expositionnelle contre la rage. Voir Directives et recommandations. Prophylaxie pré- et post-expositionnelle de la rage chez l'homme. OFSP. 2004, respectivement 2012 (cf. www.bag.admin.ch/rage). Généralement (indépendamment de la durée du voyage), la vaccination est recommandée aux voyageurs à risque individuel élevé (p. ex. travail avec des animaux, accès restreint à des soins médicaux, voyage à vélo ou à moto). R vaccination recommandée lors de séjours > 30 jours dans des régions à haut risque, telles que le sous-continent indien (Inde, Bangladesh, Pakistan, Népal), Afghanistan, Chine, Philippines, Asie du SE, Afrique subsaharienne, Bolivie, entre autres. (R) risque très faible: vaccination recommandée lors de séjours > 6 mois
	Me = méningocoques	R vaccination avec le vaccin quadrivalent conjugué (Menveo®) si séjour > 30 d ou pour les situations à risque (hébergement collectif, contacts étroits, danger d'épidémie). En cas d'épidémie, vaccination recommandée si séjour > 7 d ou contact étroit avec la population. Les épidémies* dans les pays de la ceinture de la méningite se produisent généralement durant la saison sèche; période à risque élevé: décembre à juin. *Actualités sur les épidémies: voir www.safetravel.ch ou www.tropimed.ch
	TBE = FSME/RSSE	R recommandée pour toutes les personnes, dès l'âge de 6 ans, qui séjournent dans des zones d'endémie connues; la vaccination est inutile si la personne ne s'expose pas au risque d'encéphalite à tiques (voir www.bag.admin.ch/fsme-fr).
	JE = encéphalite japonaise	R recommandée pour groupes à risque (> 4 semaines dans des zones rurales endémiques). Les périodes les plus à risque de transmission sont mentionnées. Le risque pour les touristes est généralement très faible.
	D = diphtérie	+ contrôle de l'état vaccinal recommandé à tous
	T = tétanos	+ contrôle de l'état vaccinal recommandé à tous
	ROR (rougeole, oreillons, rubéole)	+ un rattrapage est recommandé à toute personne née après 1963, non vaccinée et qui n'a pas fait de rougeole précédemment (2 doses à intervalle d'au moins 1 mois)
	Po = poliomyélite	+ vaccination de base et rappel recommandés à 10 ans (exception: pour les voyages dans les pays infectés par la polio, voir recommandations de l'OMS: www.who.int/mediacentre/news/statements/2018/16th-ihp-polio/en) - seulement vaccination recommandée de base
	Ch = choléra	Vaccination recommandée pour des situations spéciales (lors de travail dans des camps de réfugiés ou des bidonvilles où le choléra est présent) ou lors de voyages particuliers (sur des cargos).
	Influenza	Recommandé pour toutes les personnes à risque (voir Plan de vaccination suisse, OFSP), lors de croisières ainsi que pour les visiteurs de Hadj/Umra (Arabie Saoudite).
	S. pneumoniae	Recommandé pour toutes les personnes à risque (voir Plan de vaccination suisse, OFSP).
	Varicelle	Il est recommandé que tous les voyageurs soient immuns contre la varicelle. Toutes les personnes de 11 à < 40 ans qui n'ont pas d'anamnèse de varicelle devraient recevoir 2 doses de vaccin à intervalle de 4 à 6 semaines (voir Plan de vaccination suisse, OFSP).

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS							REMARQUES			
	Paludisme	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po	
				*			*			*	*	Voir les abréviations en page 1 *voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Afrique du Sud	P 9-5 / T 6-8: Prov Mpumalanga (E, Krüger & parcs voisins incl.), Prov Limpopo (N, NE), KwaZulu-Natal (côtes NE), réserves Tembe et Ndumu incluses. M 1-12: a) dans le reste du N: du NE jusqu'au fleuve Tugela, régions du NW jusqu'à Swartwater, parcs Umfolozi et Hluhluwe, ainsi que la région de Waterberg. 0: villes et reste du pays. <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 5 %, <i>P. ovale</i> 5 %	-, T1 b)	+	R	- c)	R	-	-	-	+	+	a) En raison de l'augmentation locale du nombre de cas de paludisme (2017/2018) et des cas signalés chez les voyageurs (2018), il est recommandé d'appliquer largement les mesures de protection contre les moustiques, également dans les régions du N et NE du pays qui ne sont pas explicitement citées. b) Voyageurs venant d'un pays avec un risque de fièvre jaune dans les 10 jours précédant l'arrivée ont besoin d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune (sauf pour les transits). Cela ne s'applique pas pour les voyageurs en provenance de Zambie, Tanzanie, Erythrée, Somalie, Sao Tomé-et-Principe www.gov.za/south-africa-reviews-yellow-fever-requirements c) vaccination recommandée pour les VFRs dans le N du pays
Algérie	M 1-12: S et SE. (Adrar, El Oued, Ghardaia, Illizi, Ouargla, Tamanrasset). 56 cas autochtones en 2012 (<i>P. falciparum</i>) <i>P. vivax</i> > 99 %	-, T1	+ a)	Ra	R	R	-	-	-	+	+	a) Lors de la demande d'un visa, une preuve écrite de vaccination contre l'hépatite A et B est requise par certaines ambassades
Angola	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. ovale</i> 5 %, <i>P. vivax</i> 5 %	+, obl*	+	R	R	R	-	-	-	+	+	
Bénin	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R: a)	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
Botswana	P 9-6 / T 7-8: moitié nord du pays (districts du Centre et du Nord-Ouest, parcs Chobe et Okavango inclus). M 1-12: moitié sud du pays (districts Ghanzi, Kweneng, Kgatleng) sauf : 0: partie inférieure du sud du pays, désert du Kalahari, Francistown, Gaborone <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 5 %, <i>P. ovale</i> 5 %	-, T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+	a) Fortes pluies en 2017 et 2018, augmentant éventuellement le risque de paludisme
Burkina Faso	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 80 %, <i>P. ovale</i> 5-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques

AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES	
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po
	Paludisme			*			*			*	
Burundi	P 1-12. <i>P. falciparum</i> > 86 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> < 14 %	+, obl*	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Cameroun	P 1-12. <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, T2	+	R	R	R	R	a)	-	+	+, obl, b)
Cap-Vert	P 1-12: Ile Sao Tiago a) M 8-11: Ile Boa Vista et autres îles	-, T1	+	R	-	-	-	-	-	+	+
Comores	P 1-12. <i>P. falciparum</i> > 90 %	-	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Congo, République (Brazzaville)	P 1-12. <i>P. falciparum</i> > 90 %, <i>P. ovale</i> 5-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Congo, Rép. démocratique (Kinshasa)	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. ovale</i> 5 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R: N	a)	-	+	+
Côte d'Ivoire	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R: N	a)	-	+	+

AFRIQUE

Voir les abréviations en page 1
* voir également OFSP « Plan de vaccination suisse »
(Directives et recommandations)

a) dans la moitié N du pays ; voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
b) pays considéré comme « plus infecté par le poliovirus sauvage ou le cVDPV, mais qui reste vulnérable à une propagation internationale ou à l'émergence et la circulation du VDPV » selon les recommandations de l'OMS du 14.2.2018 (www.who.int/mediacentre/news/statements/2018/16th-ihp-polio/en/)
Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans et obligatoire pour toutes les personnes pour entrée dans le pays

Allègement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune

a) flambée persistante de malaria (*P. falciparum*) depuis juillet 2017 sur l'île de Sao Tiago, ville de Praia incluse
Modification des recommandations malaria

a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
b) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS 14.2.2018 www.who.int/mediacentre/news/statements/2018/16th-ihp-polio/en/)
2017: cVDPV2

a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES	
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po	Voir les abréviations en page 1 *voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)	
Djibouti	Paludisme P 10-5/T 6-9 : zones rurales. T 10-5 / M 6-9 : Djibouti City <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. vivax</i> 15 %	-, T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+	a) augmentation des cas locaux de paludisme depuis 2016	
Egypte	-. 2014, flambée locale à Aswan (21 cas de paludisme à <i>P. vivax</i> et un cas à <i>P. falciparum</i>)	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	-	a) vaccination contre la poliomyélite obligatoire (carnet de vaccination international) pour les arrivées en provenance d'Afghanistan et du Pakistan	
Erythrée	P 1-12 : < 2200 m. 0 : Asmara (ville) <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. vivax</i> 10 %-15 %, <i>P. ovale</i> rare	(+) a), T1	+	R	R	R	R	-	-	+	+	a) (+) : pas recommandée de manière générale (voir également page d'introduction) pour les voyages à Anseba, Debub, Gash Barka, Mae Kel, Semenawi Keih Bahri. - : pour toutes les régions non listées, Dahlak Archipel incl. b) en particulier dans le SW du pays, voir également le texte introductif relatif aux méningocoques	
Ethiopie	P 1-12 : < 2500 m. 0 : Addis Abeba <i>P. falciparum</i> 60-70 %, <i>P. vivax</i> 30-40 %, <i>P. malariae</i> et <i>P. ovale</i> < 5 %	(+) a), T1	+	R	R	R	R	-	-	+	+	a) + : Vaccination recommandée sauf pour les régions indiquées ci-dessous. (+) : pas recommandée généralement : pour les voyages limités aux provinces Afar et Somali b) en particulier dans la moitié W du pays, voir également le texte introductif relatif aux méningocoques	
Gabon	P 1-12 . <i>P. falciparum</i> 90 % ; <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> et <i>P. vivax</i> combinés 10 %	+, obl	+	R	R	R	-	-	-	+	+		
Gambie	P 1-12 . <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. ovale</i> 5-10 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. vivax</i> rare	+, T1	+	R	R	R	R	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques	
Ghana	P 1-12 . <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl*	+	R	R	R	R	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques	
Guinée	P 1-12 . <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R	-	-	+	+ b)	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques b) 2015 : cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV)	
Guinée-Bissau	P 1-12 . <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques	
Guinée Equatoriale	P 1-12 . <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> et <i>P. vivax</i> 15 %	+, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques	

AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS							REMARQUES		
	Paludisme	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po
				*			*			*	*
Kenya	P 1-12: < 2500 m M 1-12: Nairobi City (centre-ville). <i>P. falciparum</i> >85 %, <i>P. vivax</i> 5 %-10 %, <i>P. ovale</i> <5 %	+ a), T1 b)	+	R	R	R	R:N c)	-	-	+	+
Lesotho	-	- , T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Libéria	P 1-12. <i>P. falciparum</i> >85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Libye	-	- , T1	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Madagascar	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. vivax</i> 5 %-10 %, <i>P. ovale</i> 5 %	- , T1	+	R	R	R	-	-	-	+	a)
Malawi	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 10 %	- , T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Mali	P 1-12, a). <i>P. falciparum</i> >85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+ b), obl	+	R	R	R	R c)	-	-	+	+
Maroc	- Derniers cas autochtones : 2010 (<i>P. falc</i>) à Casablanca, probablement après importation. Autrement <i>P. vivax</i> . Déclaré officiellement sans paludisme (OMS mai 2010)	-	+	R	R	R	-	-	-	+	-
Maurice	-	- , T2 a)	+	R	-	-	-	-	-	+	-

AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES	
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po
	Paludisme										
Mauritanie	P 1-12: tiers sud du pays (au sud du 20° parallèle, Nouakchott, Tidjikja incl.) P 7-10 / T 11-6: Andrar/ Inchiri Dakhlet Nouadhibou M 1-12: reste N du pays <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare.	+ a), T2	+	R	R	R	R b)	-	-	+	+
Mayotte	T 1-12. <i>P. falciparum</i> 93 %, <i>P. vivax</i> 5 %, <i>P. malariae</i> et <i>P. ovale</i> 2 %.	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	-
Mozambique	P 1-12. <i>P. falciparum</i> > 90 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> rare	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Namibie	P 1-12: N: vallée du Cubango (Kavango), bande de Caprivi T1-12: tiers N du pays (vallée du Kunene, Oshana, Oshikoto et Otjozondjupa, Omaheke, et parc national d'Etosha). M 1-12: dans le reste du pays sauf O: villes, côtes, désert du Namib ainsi qu'au S de Karasburg <i>P. falciparum</i> > 90 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> rare	-, T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Niger	P 1-12, a) <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+ b), obl	+	R	R	R	R c)	-	-	+	+

AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES	
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT R0 R	Po
	Paludisme						*				*
Nigeria	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %–10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, T2 a)	+	R	R	R	R: b)	-	-	+	+ c)
Ouganda	P 1-12. <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> < 15 %	+, T2	+	R	R	R	R: N a)	-	-	+	+
Rép. Centrafricaine	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 15 %	+, obl*	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+ b)
Réunion	- . Dernier cas autochtone : 1991	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	-
Rwanda	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 5 %, <i>P. ovale</i> 5 %	(+), a) T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Sahara Occidental	M 1-12 : dans tout le pays	-	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Sainte-Hélène	-	-, T2	+	R	-	R	-	-	-	+	-
Sao Tomé-et- Principe	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 15 %	(+) a), T1	+	R	R	R	-	-	-	+	+

AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES	
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT R0 R	Po
	Paludisme			*			*				*
Sénégal	P 1-12. <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, T2	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+
Seychelles	-	-, T2 a)	+	R	-	-	-	-	-	+	+
Sierra Leone	P 1-12. <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5-10 %, <i>P. malariae</i> et <i>P. vivax</i> rare.	+, obl	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Somalie	P 1-12. Risque élevé dans la moitié S du pays, un peu moins élevé et saisonnier (saisons des pluies) dans le N. <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 5-10 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> rare	(+) a), T2	+	R	R	R	-	-	-	+	b)
Soudan	P 1-12: au sud du 20° parallèle, incl. les villes de Khartoum, Port Sudan T 1-12: au nord du 20° parallèle, risque accru de paludisme en particulier après la saison des pluies <i>P. falciparum</i> 90 %. <i>P. vivax</i> 5-10 %, <i>P. ovale</i> et <i>malariae</i> rares	+, a), T1	+	R	R	R	R c)	-	-	+	+
Soudan du Sud Rép.	P 1-12 <i>P. falciparum</i> 90 %. <i>P. vivax</i> 5-10 %, <i>P. ovale</i> et <i>malariae</i> rares	+, T2	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+
Swasiland	T 9-5 / M 6-8: dans les régions frontières vers l'Afrique du Sud et du Mozambique : province Lubombo, moitié E des provinces Hhohho, Hlane Nat. Parc inclus. 0 ou risque minime (M 1-12) : reste du pays <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 5 %, <i>P. ovale</i> 5 %	-, T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+

AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS							REMARQUES		
	Paludisme	YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT R0 R *	Po *
Tanzanie	P 1-12: Tansanie continentale (y compris les parcs nationaux), incluant les séjours dans la ville de Dar es Salaam T 1-12: Zanzibar <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. malariae</i>, <i>P. ovale</i> > 10 %, <i>P. vivax</i> rare	(+) al, T1 b)	+	R	R	R	-	-	-	+	+
Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations) a) Voir également la page d'introduction (+): selon les <i>recommandations de l'OMS</i>: vaccination contre la fièvre jaune pas recommandée de manière générale pour les voyages en Tanzanie. b) <i>Conditions d'entrée spécifiques pour la Tanzanie continentale et Zanzibar</i>: La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire lors 1. d'entrée en provenance d'une zone d'endémie de la fièvre jaune ; 2. de transit de ≥12 heures dans une zone d'endémie de la fièvre jaune. Selon le Comité suisse d'experts en médecine des voyages, un vaccin contre la fièvre jaune n'est pas nécessaire dans les conditions suivantes: • entrée directe à Zanzibar depuis l'Europe ou via un port ou un aéroport situé en Tanzanie continentale ; • transit inférieur à 12 heures dans une zone d'endémie de la fièvre jaune Il est fortement recommandé d'empporter les documents relatifs aux règlements d'entrée à Zanzibar de l'ambassade de Tanzanie à Berlin (voir www.safetravel.ch/ www.tropimed.ch/) Les conditions d'entrée pour la fièvre jaune changent souvent ! Pour l'entrée à Zanzibar, une preuve officielle de vaccination contre la fièvre jaune pourrait être exigée de tous les voyageurs. Une preuve de vaccination contre la fièvre jaune est souvent exigée lors de l'entrée à l'aéroport Kilimanjaro d'Arusha, bien qu'il n'y ait pas de directive officielle. En conséquence, sans preuve de vaccination, il faut éventuellement se faire vacciner. Personne ne sait de quelle manière sont traduites les conditions d'entrée dans le reste de la Tanzanie. De ce fait, le Comité d'experts en médecine des voyages recommande à tous les voyageurs qui se rendent en Tanzanie et à Zanzibar d'avoir une preuve de vaccination contre la fièvre jaune (une dose suffit). Adaptation des recommandations de vaccination contre la fièvre jaune Modification des recommandations malaria											

AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS							REMARQUES			
	Paludisme	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po	
Tchad	P 1-12, a) <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 15 %	+ ,b) obl	+	R	R	R	R	c)	-	+	+ d)	a) P : voyages au S du Sahara. T : voyages limités au Sahara b) + : pour les régions au sud du Sahara - : voyages limités au Sahara c) voir également le texte introductif relatif aux méningo- coques d) pays considéré comme « plus infecté par des poliovirus sauvages ou par des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV), mais qui reste vulnérable à l'émergence et à la circulation d'un VDPV » (selon les recommandations de l'OMS du 14.02.2018 www.who.int/mediacentre/news/statements/2018/16th-ihp-polio/en/) Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans
Togo	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R	a)	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningo- coques
Tunisie	-	- , T1	+	R	R	R	R	a)	-	+	-	a) augmentation des cas humains de rage
Zambie	P 1-12, Lusaka incl. <i>P. falciparum</i> > 90 %, <i>P. vivax</i> jusqu'à 5 %, <i>P. ovale</i> < 5 %	(+) a), - b)	+	R	R	R	R	-	-	+	+	a) Voir également la page d'introduction (+). Pas recommandée de manière générale pour les voyages dans les provinces du NW et W b) pour les voyages dans les toutes les autres régions : vaccination pas recommandée
Zimbabwe	P 1-12: N du pays (vallée du Zambèze et chutes Victoria) P 9-6 / T 7-8: autres régions < 1200 m M 1-12: Harare, Bulawayo, altitude > 1200 m. <i>P. falciparum</i> > 90 %, <i>P. vivax</i> bis 5 %, <i>P. ovale</i> < 5 %	- , T2	+	R	R	R	R	-	-	+	+	

AFRIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES	
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT R0 R	Po	Voir les abréviations en page 1 *voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)	
Argentine	- Derniers cas autochtones en 2010	+ a)	+	R	-	(R)b)	-	-	-	+	-	a) + : voyages dans les provinces Corrientes et Misiones (cascades d'Iguazu incl.) (+) : Voir également page d'introduction : voyages dans les provinces de Formosa et certaines régions de Chaco, Jujuy et Province de Salta - : toutes les autres régions non listées b) très rare (dans les régions rurales des provinces de Jujuy et de Salta aux régions frontières vers la Bolivie).	
Aruba	-	-, T1	+	R	-	-	-	-	-	+	-	Durcissement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune	
Bahamas	- Derniers cas 2011. Great Exuma. <i>P. falciparum</i> 100 %	-, T1 a)	-	R	-	-	-	-	-	+	-	a) la vaccination doit avoir été administrée au moins 10 jours avant l'entrée dans le pays, si l'on vient d'un pays d'endémie	
Belize	M1-12 : dans tout le pays O : Belize City, îles touristiques principales telles qu'Ambergris, Crave <i>P. vivax</i> 100 %	-, T1	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-		
Bermudes	-	-	+	R	-	-	-	-	-	+	-		
Bolivie	T1-12 a) : < 2500 m dans les départements de Beni et Pando M : toutes les autres régions < 2500 m O : villes, Prov Oruro <i>P. vivax</i> 95 % <i>P. falciparum</i> 5 % (seulement à Santa Cruz, Beni et Pando, en particulier dans la région de Guayaramerín et Riberalta)	+, b), c)	+	R	R	R	-	-	-	+	-	a) Une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risque spécifiques (voir page d'introduction) pour certaines régions frontières avec le Brésil. Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération Adaptation des recommandations malaria b) Vaccination contre la fièvre jaune recommandée pour les voyages à l'E des Andes < 2300 m : Beni, Pando, Santa Cruz. Zones des départements de Chuquisaca, Cochabamba, La Paz, Tarija. - : Vaccination contre la fièvre jaune non recommandée : > 2300 m, et régions non listées, villes de La Paz et Sucre incl. c) les conditions d'entrée pour la vaccination contre la fièvre jaune peuvent changer rapidement, des actualisations sont disponibles sur les sites internet : www.safetravel.ch , www.tropimed.ch , www.who.int/csr/don/en/	

AMERIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS							REMARQUES			
	Paludisme	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT R0 R	Po	
Colombie	T1-12 a) : < 1700 m l'rique accru en particulier sur la côte pacifique ainsi que dans les départements frontaliers avec le Vénézuëla, le Brésil, et le Pérou a)). Exceptions : régions citées ci-dessous. M1-12 : extrémité nord du pays, à l'E du fleuve Magdalena et des départements Arauca, Casanare, Caqueta, Meta, Iquelques cas sporadiques : îles San Andres & Providencia) O : Bogota, Cartagena, Medellin P. falciparum 60 %, P. vivax 40 %	+ b), T2c)	+	R	R	(R)	-	-	-	+ d)	-	a) Une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risques spécifiques (voir page d'introduction). Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération b) + voyages dans les régions non listées ci-dessous (+) Voir également la page d'introduction. Villes : Barranquilla, Cali, Cartagena, Medellín - : > 2300 m : ville de Bogota, département / îles de San Andrés y Providencia c) T2 que pour les voyageurs en provenance d'Angola, Brésil, République démocratique du Congo, Ouganda. La vaccination doit avoir été administrée au moins 10 jours avant l'entrée dans le pays. d) une preuve de vaccination contre la rougeole respectivement un taux d'anticorps contre la rougeole peut être exigé lors de l'entrée dans le pays.
Costa Rica	M1-12 : à Heredia, San Carlos et Limon, surtout dans le district de Matina dans le Limon Central (E). O : San José et reste du pays P. vivax > 99 %	-T1 a)	+	R	R	(R) b)	-	-	-	+	-	a) T1 pour les voyageurs en provenance des pays suivants : Afrique : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, République (Brazzaville), Congo, Rép. démocratique (Kinshasa), Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie. Amérique du Sud, Océan indien : Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyane française, Pérou, Trinidad et Tobago, Venezuela. Cela ne vaut pas pour les personnes de > 60 ans. b) cas humains associés à des chauves-souris connus. Cas humain en 2014 dû à un rongeur Adaptation territoires de risque de malaria Adaptation des conditions d'entrée pour la fièvre jaune

AMERIQUE

Voir les abréviations en page 1
* voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)

a) Une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risques spécifiques (voir page d'introduction). Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération

b) + voyages dans les régions non listées ci-dessous

(+) voir également la page d'introduction. Villes : Barranquilla, Cali, Cartagena, Medellin

- : > 2300 m : ville de Bogota, département / îles de San Andrés y Providencia

c) T2 que pour les voyageurs en provenance d'Angola, Brésil, République démocratique du Congo, Ouganda. La vaccination doit avoir été administrée au moins 10 jours avant l'entrée dans le pays.

d) une preuve de vaccination contre la rougeole respectivement un taux d'anticorps contre la rougeole peut être exigé lors de l'entrée dans le pays.

a) T1 pour les voyageurs en provenance des pays suivants:

Afrique : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, République (Brazzaville), Congo, Rép. démocratique (Kinshasa), Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie.

Amérique du Sud, Océan indien : Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyane française, Pérou, Trinidad et Tobago, Venezuela. Cela ne vaut pas pour les personnes de > 60 ans.

b) cas humains associés à des chauves-souris connus. Cas humain en 2014 dû à un rongeur

Adaptation territoires de risque de malaria

Adaptation des conditions d'entrée pour la fièvre jaune

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES		
	Paludisme	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po	Voir les abréviations en page 1 *voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Cuba	- .Dernier cas autochtone: 1967	-, T2a)	+	R	R	R	-	-	-	+	-	a) T2 seulement pour les voyageurs en provenance d'Angola, du Brésil et de la République démocratique du Congo Modifications des conditions d'entrée pour la fièvre jaune
Curaçao	-	-	+	-	-	(R)	-	-	-	+	-	
El Salvador	M 1-12: cas isolés à la frontière du Guatemala P. vivax 99 %, P. falciparum < 1 %	-, T1 a)	+	R	R	R	-	-	-	+	-	a) obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 10 jours précédant l'arrivée
Equateur	T 1-12 a): < 1500 m à l'E des Andes et dans les provinces Esmeraldas et Carchi. M 1-12: toutes les autres régions < 1500 m O: Haut plateau, Guyaquil, Galapagos. P. vivax 66 %, P. falciparum 34 %	+, b) T1 c)	+	R	R	(R) d)	-	-	-	+	-	a) Certaines régions frontalières avec le Pérou et la Colombie: une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risques spécifiques (voir page d'introduction). Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération b) Voyages dans les provinces à l'E des Andes < 2300 m : Morona-Santiago, Napo, Orellana, Pastaza, Sucumbios, Zamora-Chinchipec. [+]: voir également page d'introduction: voyages seulement à W des Andes < 2300 m: Esmeraldas, Guayas, Los Rios, Manabi, Santa Elena, Santo Domingo de los Tsachilas, certaines parties des régions de Azuay, Bolivar, Canar, Carchi, Chimborazo, Cotopaxi, El Oro, Imbabura, Loja, Pichincha, Tungurahua. -: > 2300 m. Guayaquil, Quito, îles Galapagos c) T1 seulement pour les voyageurs en provenance du Brésil. La vaccination doit avoir été administrée au moins 10 jours avant l'entrée dans le pays d) cas humains chez des personnes indigènes dus à des chauves-souris Vampires Adaptation des recommandations malaria
Guatemala	M 1-12: dans tout le pays < 1500 m Risque accru, en particulier à Esquintla, Alta Verapaz, Suchitepéquez, Retalhuleu, Izabal O: Guatemala City, Antigua, lac Atitlan P. vivax > 99 %, P. falciparum 1 %	-	+	R	R	R	-	-	-	+	-	Modification des recommandations malaria

AMERIQUE

AMERIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS							REMARQUES		
	Paludisme	YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *
Guyana	P 1-12: régions Barima-Waini (région 1), Cuyuni-Mazaruni (7), Potaro-Siparuni (8), Haut-Takutu-Haut-Essequibo (9), Haut-Demerara-Berbice (10). T 1-12: < 900 m, régions Pomeroon-Supenaam (2), îles d’Essequibo-Damara occidental (3), Demerara-Mahaica (4), Mahaica. Berbice (5), Berbice Oriental-Courantyne (6). M 1-12: Georgetown, New Amsterdam. <i>P. falciparum</i> 42 %, <i>P. vivax</i> 58 %	+ ^{T2} a)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-
Guyane française	P 1-12: le long des fleuves frontaliers Maroni (W, section moyenne supérieure (sud) du fleuve à partir d’Apatou, surtout région de Maripa-Soula) et du fleuve Oiapoque (E) ainsi que dans la région du fleuve Approuague, Regina et dans la moitié sud du pays (régions autour de Saül incl.) T 1-12: au S de la bande côtière, moitié nord de l’intérieur du pays, Cacao, Roura, Ourary incl. section inférieure (N) du fleuve frontalier Maroni à l’ouest (Saint-Laurent-du-Maroni). O: bandes côtières, île du Diable. <i>P. falciparum</i> 20-30 %, <i>P. vivax</i> > 70 %, <i>P. ovale</i>, <i>malariae</i> rares	+, obl	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-
Haïti	T 1-12: dans tout le pays, y compris dans les villes. <i>P. falciparum</i> 99 %, <i>P. malariae</i> rare	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	+
											Choléra : épidémie depuis 2010. La vaccination est seulement recommandée pour les personnes travaillant dans les camps de réfugiés et visites de famille.

AMERIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES	
		YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po
	Paludisme										
Honduras	T 1-12 a): Nord-Est du pays (Gracias a Dios) M 1-12: reste du pays : risque accru surtout à Colón, Islas de la Bahía, Atlántida, El Paraiso, Olanchito. O: Tegucigalpa <i>P. vivax</i> 67 %, <i>P. falciparum</i> 33 %	-, T2 b)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-
Jamaïque	-	-, T1	+	R	R	-	-	-	-	+	-
Mexique	O ou (M) risque minime: tout le pays (quelques foyers dans les régions frontalières avec le Guatemala et au NW) <i>P. vivax</i> 100 %	-	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-
Montserrat	-	-, T2	+	R	-	-	-	-	-	+	-
Nicaragua	M 1-12: dans la moitié nord du pays et dans les provinces autonomes atlantiques (RAAN et RAAS). <i>P. vivax</i> 79 %, <i>P. falciparum</i> 21 %	-, T2 a)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-
Panama	T 1-12: à l'E du canal, surtout Darién M 1-12: dans les provinces à W du canal (surtout Ngobe / Bougle) <i>P. vivax</i> 97 %, <i>P. falciparum</i> 3 %	+ a), T2 b)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-
Paraguay	M: 10-5: risque minime dans régions Alto Paraná, Caaguazú et Canindeyú. O: reste du pays Dernier cas autochtone en 2012 <i>P. vivax</i> 95 %, <i>P. falciparum</i> 5 %	+ a), T2 b)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-

AMERIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS							REMARQUES			
	Paludisme	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po	
				*			*				*	
Pérou	T 1-12 a) : < 2300 m dans l'E des Andes (Loreto a), Amazonas, San Martín, Junín, Ucayali, Ayacucho (région de la rivière Apurímac) M 1-12: E des Andes < 2300 m dans toutes les provinces non citées ci-dessus, ainsi qu'à l'W des Andes < 2300 m dans les provinces Tumbes, Piura, le littoral pacifique, (exceptions : voir ci-dessous) O: Provinces de Lima, Ancash, Moquegua, Tacna. Régions touristiques des Hauts Plateaux (Cusco, Machu Picchu, lac Titicaca) <i>P. vivax</i> 73 %, <i>P. falciparum</i> 27 %, <i>P. malariae</i> < 1 %	+ b)	+	R	R	R	-	-	-	+	-	a) risque le plus élevé dans le Loreto (incl. ville d'Iquitos) avec environ 20 % <i>P. falciparum</i> . Une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risques spécifiques (voir page d'introduction). Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération. b) + : voyages dans les régions suivantes < 2300 m : régions Amazonas, Loreto, Madre de Dios, San Martín, Ucayali, Puno, Cusco, Junín, Pasco, Huanuco et certaines parties des régions du NE Ancash, N Apurímac, N et NE Ayacucho, N et E Cajamarca, N Huancavelica, E La Libertad, E Piura (+) voir également page d'introduction : voyages à W des Andes : régions de Lambayeque et Tumbes et certaines parties des régions de S/W/central Cajamarca, Piura W. - : > 2300 m. Régions non listées à W des Andes. Villes de Lima et Cusco. Machu Picchu et Inca trail.
Rép. Dominicaine	T 1-12: dans tout le pays, risque accru, en particulier dans les provinces de l'W (Dajabon, Elías Pina, San Juan, Baoruco, district National, province Domingo) et dans les stations touristiques de l'E (en particulier dans la province Altagracia). O: villes San Domingo et Santiago. <i>P. vivax</i> 66 %, <i>P. falciparum</i> 34 %	-, T2 a)	+	R	R	R b)	-	-	-	-	+	a) T2 pour les voyageurs en provenance du Brésil b) cas humains après morsure de chien (4) et par des chauves-souris (42 cas) entre 2010-2012 Durcissement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-, T2	+	R	-	-	-	-	-	+	-	
St.-Martin	-	-	+	R	-	-	-	-	-	+	-	
Suriname	P 1-12: le long du fleuve Maroni dans la région frontière avec la Guyane française (E), surtout Benzdorp et les régions avec des mines d'or. T 1-12: section inférieure (nord) du fleuve Maroni jusqu'à Albina ainsi que toutes les autres régions à l'intérieur du pays - , 0 ou (M 1-12): la région côtière, Paramaribo incl. <i>P. falciparum</i> 91 %, <i>P. vivax</i> 9 %	+, T1	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	

AMERIQUE

AMERIQUE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS							REMARQUES			
	Paludisme	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po	
				*			*			*		Voir les abréviations en page 1 *voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Trinité-et-Tobago	-	+ a), T1b)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	a) + : recommandée lors de séjours dans les zones forestières de l’île de la Trinité. Cas de fièvre jaune chez des singes de Trinité en 2009. - : passagers de croisières, passagers d’avions en transit et lors de séjours à l’île de Tobago b) T1 seulement pour les voyageurs en provenance de Bolivie, du Brésil, de la Colombie, de l’Equateur, du Pérou et du Suriname Durcissement des conditions d’entrée pour la vaccination contre la fièvre jaune
Turques-et-Caïques (îles)	-	-	+	R	-	-	-	-	-	+	-	
Uruguay	-	-	+	R	-	(R)	-	-	-	+	-	
Venezuela	P 1-12: lors de séjours au sud du fleuve Orinoco, soit dans les états Amazonas et Bolivar (entier) (incl. les parcs Jaua-Sarisariñama et Canaima, Angel Falls, Sifontes, Delta Amacuro) T 1-12 a): dans tout le pays sauf les zones citées sous «Prophylaxie». Risque accru particulièrement à Apure, Sucre, Zulia. Risque également sur l’Isle Margarita. M 1-12: Caracas, les îles non citées ci-dessus P. vivax 75 %, P. falciparum 25 %	+ b), T2 c)	+	R	R	R	-	-	-	+ d)	-	a) 2016: augmentation spectaculaire du nombre de cas de paludisme et détérioration des soins de santé au niveau national, surtout dans les régions listées pour la «Pro-phylaxie». La couverture sanitaire, en raison de la situation politique, n’est pas assurée (dans tout le pays). On ne peut pas assurer qu’un diagnostic malaria soit possible sur place. C’est pourquoi une prophylaxie lors de séjour dans le pays (pour tout le pays) doit être envisagée. b) + : pour tous les voyageurs, sauf pour les voyages dans les régions non listées ci-dessous. (+) voir également page d’introduction : voyages à Aragua, Carabobo, Miranda, Vargas, Yaracuy, Distr. Federal. - : > 2300 m dans les états de Trujillo, Merida, Tachira, Falcon et Lara. Isla Margarita. Villes de Caracas et Valencia. c) T2 seulement pour les voyageurs en provenance du Brésil, également en cas de transit. La vaccination contre la fièvre jaune doit avoir été administrée au moins 10 avant l’entrée dans le pays d) les citoyens vénézuéliens (âgés > 6 mois) doivent présenter une vaccination contre la rougeole et la rubéole lorsqu’ils quittent le pays, sinon ils seront vaccinés à l’aéroport.
Virgin Islands	-	-	+	R	-	-	-	-	-	+	-	
Afghanistan	T 4-12: < 2500 m, y compris Kaboul. P. falciparum 10-20 %, P. vivax 80-90 %	-, T1	+	R	+	R	-	-	-	+	+ a)	a) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d’un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l’OMS du 14.02.2018 www.who.int/mediacentre/news/statements/2018/16th-ihp-polio/en/).
ASIE												Cas dus à des poliovirus circulants sauvages (2018) et dérivés d’une souche vaccinale (2016)

AMERIQUE

ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS							REMARQUES		
	Paludisme	YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *
Arabie Saoudite	M 1-12: dans le SW. La majorité des cas sont importés Prédominance de <i>P. falciparum</i> , à côté de <i>P. vivax</i>	–, T1	+	R a)	–	R	b)	–	–	+	– c)
Arménie	– Pas de cas depuis 2006. Considéré comme exempt de malaria (OMS 2012). <i>P. vivax</i> 100 %	–	+	R	R	R	–	–	–	+	–
Azerbaïdjan	–. Derniers cas autochtones déclarés en 2012 (<i>P. vivax</i> 100 %)	–	+	R	R	R	–	–	–	+	–
Bahreïn	–	–	+	R	–	(R)	–	–	–	+	–
Bangladesh	T 1-12 a): SE du pays (district de Chittagong) M 1-12 reste du pays O: Dhaka City. <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 10 %, <i>P. malariae</i> rare	–	+	R	+	R	–	R b) (sur- tout 5-12)	–	+	–

ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES		
	Paludisme	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO	Po	Voir les abréviations en page 1 *voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Bhoutan	M 1-12: S < 1700 m (régions frontières vers l'Inde : Chhukha, Dagana et Pemagatshel, Samchi, Shemgang, Geyleg-phug en particulier, Sarpang et Samdrup Jonkhar). 0 : pas de risque pour les voyages guidés dans les régions touristiques du pays. <i>P. falciparum</i> 91 %, <i>P. vivax</i> 9 %	-, T2	+	R	+	R	-	R?: S (5-10)	-	+	-	
British Indian Ocean Territory (Archipe de Chagos, Diego Garcia	-	-, T1	+	R	R	-	-	R ?	-	+	-	
Brunéi Darussalam	T 1-12: dans tout le pays. <i>P. knowlesi</i> connu chez les singes, cas isolés humains en 2015	-, T1	+	R	-	R	-	R: 1-12 a)	-	+	- b)	a) pas de données b) vaccination obligatoire contre la polio pour les citoyens d'Afghanistan, du Pakistan et du Nigeria
Cambodge	T 1-12 a): risque faible dans tout le pays surtout N et NE des régions forestières M 1-12: région du sud Mekong 0: Phnom Penh, Siem Reap City (centre ville) et temples d'Angkor Wat <i>P. falciparum</i> 86 %, <i>P. vivax</i> 12 %, <i>P. malariae</i> 2 %, <i>P. knowlesi</i> rare.	-, T1	+	R	R	R	-	R: 1-12 (sur-tout 5-10)	-	+	-	a) Résistance à la méfloquine à Banteay Meanchey, Battambang, Kampot, Koh Kong, Odder Menachey, Pailin, Preah Vihear, Pursat, Siem Reap (à la frontière avec la Thaïlande).
Chine	M 1-12: dans la province du Yunnan (surtout à la frontière avec le Myanmar) et ainsi que l'E du Tibet (Motou county) a). 0 : reste du pays. <i>P. falciparum</i> (< 1 %) au Yunnan, sinon <i>P. vivax</i> (99 %). <i>P. knowlesi</i> rare (à la frontière avec le Myanmar)	- T1 b)	+	R	R	R	-	R: N 5-9 R: S 4-10 (sur-tout 6-10) c)	d)	+	-	a) résistance à la méfloquine à la frontière du Myanmar (Yunnan) b) T2 pour quelques aéroports comme Dalian c) risque le plus élevé au SW et au centre S. Pas de déclarations de Xizang (Tibet) Xinjiang et Qinghai d) cas sporadiques surtout au N. Régions d'Hunchan, de Jilin et à l'ouest du Yunnan, à la frontière avec le Myanmar
Corée, Rép. populaire démocratique (Corée du Nord)	M 3-12: dans tout le pays, en particulier dans les provinces du Sud et à la frontière avec la Corée du S. Vraisemblablement seulement <i>P. vivax</i>	-	+	R	R	R	-	Ra)	-	+	-	a) 5-10?, pas de données

ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS							REMARQUES			
	Paludisme	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po	
				*			*			*		
Corée, République (Corée du Sud)	M 3-12: 3-12 dans le N (régions rurales d'Incheon, des provinces Kangwon-Do et Kyonggi-Do, inclus la zone démilitarisée) P. vivax 100 %	-	+	R	-	R	-	R: 5-10	-	+	-	Voir les abréviations en page 1 *voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Emirats Arabes Unis	- . Déclaré officiellement exempt de malaria (OMS jan 2007)	-	+	R	-	R	-	-	-	+	-	
Géorgie	- . Dernier cas autochtone en 2012. P. vivax.	-	+	R	R	R	-	-	-	+	-	Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)
Hongkong	-	-	+	R	- a)	-	-	R: 4-10	-	+	-	a) cas isolés dans les régions rurales du N
Inde	T 5-11 a) / M 12-4: < 2000 m à l'Est et Nord-Est du pays M 1-12: reste du pays ainsi qu'à Delhi, au Rajasthan et à Mumbai, Andamanes et Nicobares (exceptions: voir ci-dessous) O: > 2000 m: régions montagneuses de Himachal Pradesh, Jammu-et-Cachemire, Sikkim, Lakshadweep. P. vivax 66 %, P. falciparum 34 %, P. malariae, P. ovale	- , T1	+	R	+	R	-	R: N 5-11 R: S 1-12 b)	-	+	- c)	a) Une prophylaxie médicamenteuse peut être indiquée pour des groupes à risques spécifiques (voir page d'introduction). Le recours à un-e spécialiste en médecine des voyages devrait être pris en considération b) risque le plus élevé au NE. Cas déclarés dans toutes les villes sauf celles de Dadra, Daman, Diu, Gujarat. Himachal Pradesh, Jammu/Kashmir, Lakshadweep, Meghalaya, Nagar, Haveli, Punjab, Rajasthan et Sikkim c) une vaccination contre la polio est exigée (à documenter au moyen du carnet de vaccination international) pour les voyageurs provenant des pays suivants: Afghanistan, Ethiopie, Kenya, Nigeria, Pakistan, Somalie, Syrie. La vaccination doit avoir eu lieu 4 semaines avant l'entrée dans le pays et ne pas dater de plus d'une année
Indonésie	P 1-12: Irian Jaya (E Papua), Est Nusa Tenggara (îles de Flores jusqu'à Timor) îles de Sumba, Moluques, ainsi que les îles des côtes ouest de Sumatra (Sibérnat, Sipura, Pagai Utara, Pugu Selatau, etc) T 1-12: Kalimantan (Bornéo) M 1-12: Sumatra, Java, Sulawesi, Ouest Nusa Tenggara (îles de Lombok jusqu'à Sumbawa) O: grandes villes, Bali P. falciparum 62 %, P. vivax 37 %, P. knowlesi particulièrement Kalimantan (Bornéo)	- , T1	+	R	+ a)	R b)	-	R: 1-12	-	+	+	Modification des recommandations malaria a) seulement dans l'E de Bali, autrement risque faible (R) b) cas humains connus à Bali, Kalimantan, Irian Java, Nusa Tenggara, Sumatra. Risque le plus élevé au Nusa Tenggara oriental (surtout Flores). La pénurie locale de vaccin contre la rage est fréquente.

ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS							REMARQUES		
	Paludisme	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po
				*			*			*	*
Iran	M 3–11 : zones rurales Hormozgan, Sistan-Beluchestan (S), Kerman (S, partie tropicale). 0 : pas de risque lors de séjours dans les régions touristiques du pays. <i>P. vivax</i> 93 %, <i>P. falciparum</i> 7 %	–, T1	+	R	R	R	–	–	–	+	–
Iraq	M 5–11 : au NE Derniers cas autochtones déclarés en 2009.	–, T1	+	R	R	R	–	–	–	+	+ a)
Israël	–	–	+ a)	R	–	R	–	–	–	+	–
Japon	–	–	–	R	–	–	–	R : 7–10 a)	b)	+	–
Jordanie	–	–, T1	+	R	R	R	–	–	–	+	–
Kazakhstan	– Pays officiellement exempt de malaria (OMS 2012). <i>P. vivax</i>	–, T1	+	R	R	R	–	–	R a)	+	–
Kirghizistan	– Dernier cas autochtone en 2010. <i>P. vivax</i> 99 %	–	+	R	R	R	–	–	R a)	+	–
Koweït	–	–	+	R	–	(R)	–	–	–	+	–
Laos	T 1–12 a) : dans tout le pays, risque accru dans le S. 0 : Vientiane. <i>P. falciparum</i> 39 %, <i>P. vivax</i> 61 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> 1 %, cas humains à <i>P. knowlesi</i> rapportés (2018)	–, T1	+	R	R	R	–	R : 1–12, sur-tout 6–10	–	+	+

ASIE

ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES	
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *
Oman	Paludisme										
	M 1-12: Dakhliyah, N Batinah, N et S Sharqiyah. Cas sporadiques le plus souvent importés.	-	+	R	-	R	-	-	-	+	-
Ouzbékistan	- . Derniers cas autochtones en 2010. <i>P. vivax</i>	-	+	R	R	R	-	-	-	+	-
Pakistan	T 1-12: Risque faible, < 2500 m, villes incl. <i>P. falciparum</i> 30 %, <i>P. vivax</i> 70 %	-, T1	+	R	+	R	-	R: SE 5-10 ? a)	-	+	+ b)
Palestinienne, Autorité	-	-	+ a)	R	-	R	-	-	-	+	-
Philippines	T 1-12: < 600 m risque faible à Palawan, Mindanao, Sulu Archipe-lago, Tawi Tawi Islands M 1-12: Luzon, Panay Islands, Negros Islands, reste du pays (exception : voir ci-dessous) 0: Manila City et autres villes, Catanduanes, Masbate Samar Islands, Leyte, Bohol, Siquijor, Cebu, Guimaras Camiguin <i>P. falciparum</i> 86 %, <i>P. vivax</i> 12 %, <i>P. knowlesi</i> rare	-, T1	+	R	R	R	-	R: 1-12 ? a)	-	+	-

ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES		
	Paludisme	YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *	
Qatar	-	-	+	R	-	(R)	-	-	-	+	- a)	Voir les abréviations en page 1 *voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Singapour	M 1-12 0: centre-ville <i>P. falciparum</i> , <i>P. vivax</i> , <i>P. knowlesi</i> très rare	-, T1	-	R	-	-	-	très rare	-	+	-	
Sri Lanka	M 1-12 a) : < 1200 dans la Nothern Prov. 0: dans le reste du pays (= la plupart des régions touristiques) <i>P. vivax</i> 98 %, <i>P. falciparum</i> 2 %	T1 b)	+	R	R	R	-	R: 1-12 c)	-	+	-	a) Officiellement exempt de malaria (OMS septembre 2016). Comme la surveillance pose potentiellement des problèmes en raison de l'instabilité politique dans la province du nord, par précaution il est conseillé d'appliquer les mesures de protection contre les moustiques b) T1, y compris pour les voyageurs en provenance de Sao Tomé-et-Principe, la Somalie, la Tanzanie c) surtout dans les districts Anuradhapura, Gampaha, Kurunegala, Polonnaruwa et Puttalam
Syrie	M 5-10: dans le N, en particulier dans le Gouvernorat d'Al-Hasaka au NE Dernier cas autochtone 2005 a)	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	+	Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades) a) pas de surveillance depuis 2010 b) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS du 14.02.2018 www.who.int/mediacentre/news/statements/2018/16th-ivr-polio/en/) 2017 : cas dus au cVDPV2
Tadjikistan	M 1-12: < 2000 m. Cas sporadiques. La majorité des cas sont importés. <i>P. vivax</i> 90 %, <i>P. falciparum</i> 10 %	-	+	R	R	R	-	-	-	+	-	
Taiwan (Taïpe chinois)	-	-	+	R	-	R a)	-	R: 4-10 b)	-	+	-	Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades) a) rage surtout chez les blaireaux-furets (Melogate moschata) 2013 b) cas sporadiques sur toute l'île

ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS							REMARQUES		
	Paludisme	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po
				*			*				
Thaïlande	T 1-12 : dans les régions frontières forestières avec Myanmar, Laos et Cambodge et régions rurales forestières des districts de Phang Nga (N), Songkhla et de Phuket, ainsi que les îles de Koh Chang et Koh Kut. M 1-12 : reste de l'intérieur du pays ainsi que Ko Samui, Phuket (seulement partie sud de l'île). O : villes de Bangkok, Chiang Mai, Chiang Rai, Pattaya, Samet, îles de la province de Krabi (Koh Phi Phi, Koh Yao Noi, Koh Yao Yai, Ko Lanta) <i>P. falciparum</i> 50-75 %, <i>P. vivax</i> 50-60 %, <i>P. ovale</i> rare, <i>P. knowlesi</i> rare	-T1 a)	+	R	R	R	-	R: 1-12 (sur-tout 5-10) b)	-	+	-
Timor-Leste (Timor oriental)	T 1-12 : dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 89 %, <i>P. vivax</i> 11 %, <i>P. ovale</i> < 1 %, <i>P. malariae</i> < 1 %	-T1	+	R	+	R	-	R: a) 1-12	-	+	+
Turkménistan	-	-	+	R	R	R	-	-	-	+	-
Vietnam	T 1-12 : < 1500 m : Risque surtout dans certaines provinces du centre et du S: Gia Lai, Dak Lak, Kon Tum, Binh Phuoc, Dak Nong. Dans le W des provinces Khanh Hoah, Quang Tri, Ninh Thuan, Quang Nam et au NW (Lai Chau). M 1-12 : reste du pays, y compris dans les deltas du Mekong et de la Red River. O : centres des grandes villes <i>P. falciparum</i> 50 %-80 %, <i>P. vivax</i> 10 %-50 %, <i>P. knowlesi</i> rare	-T1	+	R	R	R	-	R: 1-12 (sur-tout 5-10) a)	-	+	-
Yémen	T 1-12 a) : < 2000 m, Soqatra incl. (île devant la Somalie) O : Sana'a. <i>P. falciparum</i> 95 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 5 %	-	+	R	R	R	-	-	-	+	+

ASIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES	
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *	Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)	
Australie / Nouvelle- Zélande	-	-, T1	-	R	-	- a)	-	R b)	-	+	- c)	a) seulement rage de chauve-souris australiennes b) risque minime : sauf Torres Strait (1 cas au Cape York) (12-5) c) Nouvelle-Zélande : une vaccination contre la polio est exigée (carnet de vaccination international) pour les voyageurs en provenance d'Afghanistan ou du Pakistan. La vaccination doit avoir eu lieu 4 semaines avant l'entrée dans le pays et ne pas dater de plus d'une année	
Cook (Iles)	-	-	+	R	R	-	-	-	-	+	-		
Fidji (Iles)	-	-, T1 a)	+	R	R	-	-	-	-	+	-	a) obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 10 jours précédant l'arrivée, sauf pour les transits	
Guam (US)	-	-	+	R	-	-	-	R : 10-3 a)	-	+	-	a) très rare	
Kiribati	-	-, T2	+	R	R	-	-	-	-	+	+		
Marshall (Iles)	-	-	+	R	R	-	-	-	-	+	-		
Micronésie	-	-	+	R	R	-	-	-	-	+	-		
Nauru	-	-, T2	+	R	R	-	-	-	-	+	-		
Nioué	-	-, T1	+	R	R	-	-	-	-	+	-		
Norfolk (Ile)	-	-	+	R	R	-	-	-	-	+	-		
Nouvelle- Calédonie	-	-, T1	+	R	-	-	-	-	-	+	-		
Palau	-	-	+	R	R	-	-	-	-	+	-		
Papouasie- Nouvelle-Guinée	P 1-12 : < 2000 m (paludisme recrudescent dans les montagnes). Aussi dans la capitale : Port Moresby <i>P. falciparum</i> 65 %-80 %, <i>P. vivax</i> 10 %-30 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> rare	-	+	R	+	-	-	R a)	-	+	+	a) données éparées, cas isolés dans le W, Golf et S des provinces de montagne	
Pitcairn	-	-, T1	+	R	-	-	-	-	-	+	-		
Polynésie fr.	-	-, T1	+	R	R	-	-	-	-	+	-	a) + pour VFR	
Salomons (Iles)	P 1-12. <i>P. falciparum</i> 60 %, <i>P. vivax</i> 35 %-40 %, <i>P. ovale</i> < 1 %	-, T2	+	R	R	-	-	R a)	-	+	-	a) très rare 10-3	

OCEANIE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES		
	Paludisme	YF	HA	HB	Ty	Ra	Me	JE	TBE	DT RO R	Po	
												Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Samoa US	-	-	+	R	-	-	-	-	-	+	-	
Samoa Western	-	-, T1	+	R	R	-	-	-	-	+	-	
Tonga	-	-	+	R	R	-	-	-	-	+	-	
Tuvalu	-	-	+	R	R	-	-	-	-	+	-	
Vanuatu	T1-12 0 : Port-Vila. <i>P. falciparum</i> 10 %, <i>P. vivax</i> 90 %, <i>P. ovale</i> < 1 %	-	+	R	R	-	-	-	-	+	+	
Wallis & Futuna	-	-, T1	+	R	R	-	-	-	-	+	-	
Albanie	-	-, T2	- a)	R	-	b)	-	-	Rc)	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas isolés de rage terrestre connus ; pas de cas humain depuis 2000 (au moins). c) existence de foyers ? Manque des dates
Allemagne	-	-	-	R	-	a)	-	-	Rb)	+	-	a) pas de cas humain depuis 2005. b) Risque surtout dans la moitié S du pays (RKI : Epid. Bulletin 27.05.2017, N°17)
Autriche	-	-	-	R	-	a)	-	-	Rb)	+	-	a) pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) risque dans tout le pays, sauf les montagnes. Risque le plus élevé dans le S
Bélarus	-	-	-	R	-	Ra)	-	-	Rb)	+	-	a) Rage répandue chez les animaux sauvages et de compagnie (> 1000 cas entre 2010–2017), 3 cas humains entre 2010–2017. b) dans tous le pays, sauf dans le N
Belgique	-	-	-	R	-	-	-	-	-	+	-	
Bosnie	-	-	+	R	-	a)	-	-	Rb)	+	-	a) cas isolés de rage terrestre ; pas de cas humain depuis 2000 (au moins) b) cas isolés dans le N
Bulgarie	-	-	+	R	-	a)	-	-	Rb)	+	-	a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) cas isolés
Chypre	M : 4–11 a)	M : 4–11 a)	+	R	-	a)	-	-	R	+	-	a) Août 2017 3 touristes infectés par du <i>P. vivax</i> après séjour dans le nord de l’île.

OCEANIE

EUROPE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES		
	Paludisme	YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *	Voir les abréviations en page 1 *voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Croatie	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	R c)	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). c) foyers dans le N, entre les rivières Sava et Drava, côté S et Istrie.
Danemark	-	-	-	R	-	-	-	-	R a)	+	-	a) île de Bornholm. Nord Seeland
Espagne	-	-	-	R	-	a)	-	-	-	+	-	a) cas isolés de rage terrestre connus, risque faible seulement dans les exclaves en Afrique du N Ceuta et Melilla. Dernier cas humain en 2014.
Estonie	-	-	+	R	-	a)	-	-	R b)	+	-	a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) dans tout le pays. Le risque majeur existe dans le W du pays (Pärnumaa, Läänemaa), E (Ida-Virumaa), îles Saaremaa et dans le SE (Põlvamaa, Tartumaa). Co-circulation des 3 sous-types: FSME, Sibérie et Extrême-Orient
Finlande	-	-	-	R	-	-	-	-	R a)	+	-	a) Risque le plus élevé: île d'Åland, archipel SW (inclus Kemiö et Uusikaupunki), Turku et autres îles, les régions de Simo/Kemi, Pyhäioki, Helsinki/ Archipel de Sipoo, Kookola, Lappeenranta, Kotka/ Archipel de Hamina. Cas isolés dans tout le pays
France	-	-	-	R	-	-	-	-	R a)	+	-	a) Risque le plus élevé en Alsace (régions Guebwiller, forêt de Neuhof, vallée de Munster) et dans les régions de Lorraine et Nancy. 2002 : cas isolés dans les régions de Grenoble, Faverges, Pyrénées, Aquitaine
Grèce	- a)	-	-	R	-	b)	-	-	R c)	+	-	a) pas de risque ou risque minime (<i>P. vivax</i> 100 %) entre mai et novembre dans les régions rurales avec une population migrante élevée. Depuis 2010 : cas isolés surtout chez des migrants en Laconie dans le S (Delta Evrotas) et autres cas isolés (<i>P. vivax</i>). Aucun cas local depuis 2014. b) cas isolés de rage terrestre connus depuis 2012 (extrême Nord) c) cas isolés dans la région de Thessalonique. Pas de cas déclaré depuis plusieurs années
Hongrie	-	-	-	R	-	a)	-	-	R b)	+	-	a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) surtout dans l'Ouest, région du Danube (Zala, Somogy, Vas, Nógrád), Transdanubia, lac Balaton.

EUROPE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES	
	Paludisme	YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *
Italie	-	-	-	R	-	a)	-	-	Rb)	+	-
Kosovo	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	Rc)	+	-
Lettonie	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	Rc)	+	-
Liechtenstein	-	-	-	R	-	-	-	-	Ra)	+	-
Lituanie	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	Rc)	+	-
Malte	-	- , T1	-	R	-	-	-	-	-	+	-
Macédoine	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	-	+	-
Moldavie	-	-	+	R	R	Ra)	-	-	Rb)	+	-
Montenegro	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	-	+	-

EUROPE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS										REMARQUES
		YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *	
	Paludisme											Voir les abréviations en page 1 * voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Norvège	-	-	-	R	-	-	-	-	Ra)	+	-	a) surtout dans le SE (Telemark, Vest-Agder, Aust Agden), côtes S et île Tromsø, groupe d'îles du Spitzberg
Pologne	-	-	-	R	-	Ra)	-	-	Rb)	+	-	a) Entre 2010-2017, plus de 700 cas chez des animaux sauvages (animaux domestiques : 163). Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) risque le plus important dans le NE : Warmińsko-Mazurskie (lacs de Masurie), Białystok et Podlaskie. Foyer dans le SW vers la frontière de Tchéquie. Risque faible dans le NW et dans les provinces centrales.
Portugal	-	-	-	R	-	-	-	-	-	+	-	
Roumanie	-	-	+	R	R	Ra)	-	-	Rb)	+	-	a) Entre 2010-2017, plus de 1300 cas chez des animaux sauvages, plus de 500 cas chez des animaux de compagnie, 1 cas humain en 2012. b) district de Tulcea et Transsylvanie (peu de données)
Russie (Féd.)	-	-	+	R	R	Ra)	-	R : E 7-9 b)	Rc)	+	+ d)	a) Entre 2010-2017, plus de 1000 cas chez des animaux de compagnie à travers le pays et 36 cas humains. b) cas isolés au S de la région Chabarovsk (extrême SE) c) couloir de risque de St Petersburg, Chelyabinsk, Kazan, Tyumen, Novosibirsk, Irkutsk, Khabarovsk vers Vladivostok. Risque majeur en Sibérie W (surtout RSSE et sous-type de Sibérie W). Dans le W FSME, vers l'E la variante plus dangereuse RSSE d) SE (frontières avec la Chine, Xinjiang) Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)
Serbie	-	-	- a)	R	-	b)	-	-	Rc)	+	-	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales. b) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). c) cas sporadiques autour de Belgrade
Slovaquie	-	-	+	R	-	a)	-	-	Rb)	+	-	a) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) vraisemblablement dans tout le pays
Slovénie	-	-	-	R	-	a)	-	-	Rb)	+	-	a) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) dans tout le pays ; incidences plus hautes dans les régions de Gorenjska et Koroška

EUROPE

PAYS	PALUDISME	VACCINATIONS								REMARQUES	
	Paludisme	YF	HA	HB *	Ty	Ra	Me *	JE	TBE	DT RO R *	Po *
Suède	-	-	-	R	-	-	-	-	Ra)	+	-
Suisse	-	-	-	R	-	-	-	-	Ra)	+	-
Tchéquie	-	-	-	R	-	a)	-	-	Rb)	+	-
Turquie	M: au SE. Pas de cas autochtones depuis 2015 P. vivax.	-	+	R	R	Ra)	-	-	-	+	+
Ukraine	-	-	+	R	-	Ra)	-	-	Rb)	+	+
a) Plus de 5000 cas chez des animaux de compagnie entre 2010 et 2017. Cas humains observés. b) régions boisées de Crimée et de Wolhynie (NW du pays) 2015: cas de polio type 1 dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV) au SW (frontière Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Pologne)											

Voir les abréviations en page 1
* voir également OFSP « Plan de vaccination suisse »
(Directives et recommandations)

a) régions de Stockholm, Södermanland, Uppsala, Västra Götaland et cas isolés dans tout le pays.

a) surtout dans le NE. Voir OFSP.
www.bag.admin.ch/fsme-fr

a) pas de cas humain depuis 2000 (au moins).
b) dans tout le pays. Le plus grand risque se situe au sud de Prague (S Bohême, collines Moravie-Bohême)

a) Augmentation continue des chiffres de rage depuis 2010 avec plus de 600 cas chez des animaux de compagnie en 2014. Cas humains observés.

a) Plus de 5000 cas chez des animaux de compagnie entre 2010 et 2017. Cas humains observés.

b) régions boisées de Crimée et de Wolhynie (NW du pays)
2015 : cas de polio type 1 dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV) au SW (frontière Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Pologne)